

COMPTE- RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04.04.2022 – 19h00

PRÉSIDENCE : M Jean-Michel Losego, Maire

PRESENTS : Mmes Laurence Darnise, Marie-Hélène Langlois-Fleurigeon, Monique Bergès, MM Alex Paute, Bernard Gabas et Philippe Bertrand

EXCUSES : Mme Dominique Saintignan (pouvoir à Monique Bergès)

ABSENTS : Mmes Sylvette Bonnemaïson-Fitte, Aurélie Ducourant, MM Emmanuel Saint-Laurans, Pascal Boisard et Julien Guyomard

Secrétaire de séance : Laurence Darnise

DOMAINE FINANCES

Désignation bureau d'étude pour cheminement piétonnier doux

Pour rappel, monsieur le Maire rappelle que cette consultation a fait l'objet d'une procédure adaptée ouverte comme le prévoit le Code des Marchés Publics.

Le 9 février 2022, a paru l'avis de mise en concurrence pour une date limite de réception des offres le 7 mars à 12h.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie ce même 07 mars pour l'ouverture des plis, en présence de Mme Cauquil, Trésorière.

Le nombre de candidats ayant déposé candidature s'élève à 4, en l'occurrence :

- TERRITORI
- ATELIER DU DEHORS
- OTCE INFRA
- PYRENE ARCHITECTURE

Toutes les candidatures ont été déclarées recevables.

Par la suite, la commission d'appel d'offres a analysé les offres au regard des critères d'attribution du marché (prix-valeur technique-délai), et s'est réunie le 23 mars pour définir une proposition à soumettre au Conseil Municipal. L'analyse de tous les membres a été convergente. Nous avons reçu l'appui technique de Benoit Fabre, Directeur des Services Techniques de la 5C. L'analyse des critères a donné le résultat suivant :

Candidats	Note pondérée pour le 1 ^{er} critère (sur 20)	Note pondérée pour le 2 ^{ème} critère (sur 50)	Note pondérée pour le 3 ^{ème} critère (sur 30)	Note totale (sur 100)	Classement
TERRITORI	20	44,44	15	79,44	2
ATELIER DU DEHORS	14,58	36,11	24	74,69	3
OTCE INFRA	17,02	19,44	18	54,46	4
PYRENE ARCHITECTURE	17,60	50,00	30	97,60	1

Au regard de cette analyse, la commission d'appel d'offres propose au conseil municipal d'attribuer le marché à **PYRENE ARCHITECTURE**, candidat économiquement le mieux placé.

Les candidats non retenus seront informés dans les meilleurs délais.

Sur proposition de monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir le bureau d'étude **PYRENE ARCHITECTURE** concernant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation et l'aménagement d'un cheminement piétonnier doux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.